



CONSEIL MUNICIPAL DE JARJAYES

Compte rendu de la séance du 11 décembre 2020

Étaient présents : Mesdames Marie FRADIN, Sylvie OLLAGNIER, Monique RAQUET, Cécilia RONZEVALLE, Orianna SENEQUIER, Messieurs Christian CADO, Gérald BORDIGA, Roger CHAIX, Éric GUIGNARD, Christian MULLER, Rémi RAIMBAULT.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire, Christian CADO, ouvre la séance à 18h31 et propose Christian Muller comme secrétaire de séance. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Monsieur le Maire met au vote le compte rendu du conseil municipal du 16 novembre 2020. Ce dernier est voté à l'unanimité.

Délibération pour la participation de la commune à la protection santé et/ou prévoyance de ses agents

Le 10 novembre 2011 est paru le décret d'application de la loi du 20 février 2007 qui définit la participation financière par les employeurs territoriaux à la protection complémentaire de leurs agents. Le décret a été mis en application à partir du 1^{er} septembre 2012. La participation constitue une aide à la personne, et la labellisation permet de préserver le libre choix des agents, concernant leur niveau de protection et la couverture des primes.

La participation de l'employeur doit être fixée par délibération du conseil municipal sous la forme d'un montant unitaire en euros, qui peut être modulé selon certains critères sociaux (revenu, indice, composition familiale). Par décision du conseil municipal, le niveau de la participation peut évoluer chaque année, à la hausse comme à la baisse.

Cette participation qui vient en déduction des cotisations dues par l'agent pour les deux risques couverts : prévoyance (maintien du salaire, invalidité et complément invalidité retraite (cette dernière en option) et santé. Chaque risque doit faire l'objet d'une délibération fixant le niveau de participation mensuel de la commune.

Toutes les explications étant données et après en avoir débattu, le conseil a délibéré pour la participation de la commune à hauteur de :

- 10 € pour la prévoyance (maintien du salaire, invalidité et complément invalidité retraite (cette dernière en option) et
- 10 € pour la santé.

Le contrat sera souscrit auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale, pour une mise en place au 1^{er} janvier 2021.

Les deux délibérations sont votées à l'unanimité.

Délibération concernant la demande de subvention pour les travaux du Merdarel

Au printemps dernier, les crues du Merdarel ont emporté le passage aménagé sur le torrent du Merdarel, qui fait la limite entre les communes de Valserre et Jarjayes. Après plusieurs réunions et concertations, et à la demande de la Communauté de communes de la vallée de l'Avance, une entreprise a proposé de réaliser un gué consolidé pour la somme de 10 000 €, qui doit être complété par un curage des rives du torrent en amont du passage. Le coût total de ces travaux se montera donc à 12 000 € environ, ce qui est bien inférieur à ce qui avait été estimé précédemment. Le coût final sera partagé entre les deux communes concernées.

Le conseil est donc sollicité pour autoriser le maire à faire des demandes de subvention pour ces travaux.

La délibération ayant été présentée et toutes explications données, le conseil vote cette délibération à l'unanimité.

Questions diverses

- Au cours de la semaine 51, l'entreprise retenue pour le nommage des voies et l'adressage des habitations va entreprendre ses travaux.
- Les travaux pour le carrefour de Champ Long ont débuté et devraient se terminer rapidement. Le panneau d'entrée de village sera remonté de 200 m environ en direction du Col de la Sentinelle, et la circulation ramenée à une voie (avec priorité aux véhicules montants). Sur cette portion de route d'environ 3 à 400 m, la vitesse sera limitée à 30 km/h. Le marquage au sol se fera en deux temps (provisoire et définitif).
- La réflexion concernant le déplacement d'une partie des conteneurs semi-enterrés du parking de l'école au col de la Sentinelle se poursuit, avec l'aide des services de l'Agglomération et du Département.
- Il en va de même pour la mise en place des transports en commun : l'Agglomération est en cours de réflexion pour une refonte complète de ses missions et nous tiendra informés de l'avancement.
- Enfin, nous recevrons prochainement le projet de convention concernant l'implantation d'une antenne 4G sur la commune.
- Pour l'école, il reste quelques travaux à prévoir : l'alarme incendie est difficilement audible dans une partie du bâtiment, une lampe extérieure reste souvent allumée en dehors des heures, et les institutrices souhaitent que nous réalisons un meuble de rangement, ce qui devrait être fait lors des prochaines vacances.
- Enfin, la distribution des paniers aux seniors de la commune aura lieu au cours du week-end du 13/14 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h44.